



D.2025.12.17.1.1.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES - CONVENTIONS

1.1.9 – Ligne Aéroport Express : Marché n° LAE 2023 01229 – « Travaux d'extension du site de remisage de GAROSSOS - Infrastructure VRD et Voie ferrée » conclu avec le groupement EUROVIA MIDI-PYRENEES / ETF / GTM SO TP GC - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Exposé de Monsieur le Président :

Le comité syndical

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.2, approuvait les études d'Avant-projet de l'extension du centre de remisage sur le site de Garossos dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 5 050 000 euros HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération D.2024.04.03.4.1.13, le Comité Syndical a approuvé la signature du marché n° LAE 2023 01229M Infrastructure VRD et voie ferrée (lot 1) avec le groupement d'entreprise EUROVIA MIDI-PYRENEES / ETF / GTM SO TP GC pour un montant de 3 777 434,71 € HT.

L'avenant a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires qui ont été demandées par le maître d'ouvrage en cours d'exécution concernant la désimperméabilisation des sols au travers de la réalisation d'un revêtement perméable sur les emprises restituées ; l'amélioration du fonctionnement du site avec la création d'un accès mainteneur complémentaire ainsi que la mise en place de dispositifs complémentaires de suivi lors de phases spécifiques de travaux à proximité directe de la plateforme de tramway existante.

Ce marché, à prix unitaires, a été notifié le 21 mai 2024 pour une durée de 18 mois à compter de sa date de démarrage notifiée par Ordre de service. Le présent avenant 1, d'un montant total de **343 928,26 € HT** (soit + 9,10% du montant du marché initial), est conclu en application des articles :

- **L2194-1 6° du Code de la commande publique** : « *Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque (...) 6° Les modifications sont de faible montant* »
- **Et R2194-8 du Code de la commande publique** « *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux* »

Cet avenant intègre :

- 1) Des modifications de programme, l'ajout de prestations complémentaires et la fixation de plusieurs prix nouveaux qui seront intégrés au Bordereau des Prix Unitaires comme suit :**

PN n°	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
PN 11.1	Plus-value pour réalisation des pieux de nuit	Ft	13 562,00
PN 11.2.1	Modélisation aux éléments finis	Ft	14 402,00
PN 11.2.2	Suivi altimétrique plateforme	Ft	1 226,00
PN 11.2.3	Injection coulis	U	4 510,00
PN 11.2.4	Linéaire supplémentaire fonçage	ML	610,20
PN 11.2.5	Plus-value pour approfondissement chambre de réception	Ft	2 799,70
PN 11.3	Rétablissement boucle de détection	U	860,00
PN 11.4.1	Préparation chantier	Ft	680,00
PN 11.4.2	Pompe de relevage type 4 4L ou équivalent	u	1 159,00
PN 11.4.3	Coffret de commande yc support et massif	u	2 436,00
PN 11.4.4	Disjoncteur et différentiel à intégrer dans le coffret	u	495,00
PN 11.4.5	Installation, raccordement et mise en service	u	3 640,00
PN 11.4.6	PV report d'alarme	u	1 050,00
PN 11.5.1	Massif 1600*1600 pour coffret réchauffeur d'aiguille, VDI et VDI2	u	684,17
PN 11.5.2	Massif 3200*600 pour ATR3 avec dalle de propreté 1m autour	u	2 138,68
PN 11.5.3	Massif CSG4 1300*700 avec réservation 900*200	u	758,04
PN 11.6.1	Etudes d'exécution	Ft	1 650,00
PN 11.6.2	Sondage à la pelle mécanique pour caractérisation matériaux	u	270,00
PN 11.6.3	Analyse laboratoire (4 caractérisations + analyse perméabilité sol + 4 MO + 2 portances)	FT	5 600,00

PN n°	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
PN 11.6.4	Terrassement méthode douce à proximité RSX - Aspiratrice Excavatrice	Ft	2 080,00
PN 11.6.5	BBDR 0/10 ép 6cm	m²	26,10
PN 11.6.6	GNTD	m3	47,09
PN 11.6.7	Matériau 20/40	m3	46,00
PN 11.6.8	Dalles parking engazonnée	m²	89,30
PN 11.6.9	Dalles parking avec pavé	m²	186,30
PN 11.7	Création tourniquet exploitant	Ft	57 526,51
PN 11.8.1	Majoration intervention faible volume	Ft	1 711,00

En effet, il est apparu en cours d'exécution nécessaire de :

- Modifier le fonçage sous plateforme : 43 893,33€ HT
- Réaliser des travaux de nuit pour la réalisation des pieux : 13 562 € HT
- Rétablir des boucles de détection : 1 720€ HT
- D'ajouter des pompes de relevage sur la chambre de réception du fonçage n°2 : 10 619€ HT
- Réaliser des massifs d'armoire pour les autres lots travaux : 4 949,23€ HT
- Reprendre des emprises de la base de vie en revêtement perméable : 207 264,73€ HT
- Créer un tourniquet exploitation : 57 526,51€ HT
- Interconnecter la multitubulaire existante et nouvelle : 4 393,46€ HT

Le montant total de plus-value s'élève à 343 928,26€ HT.

2) Une modification du montant du marché

Le présent avenant intègre une plus-value de **343 928,26 € HT** soit une augmentation de 9,10% par rapport au marché initial.

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant N°1	Montant total du marché après avenant N°1
3 777 434,71 € HT	343 928,26 € HT	4 121 362, 97 € HT

Par ailleurs, compte tenu des modifications générées par le présent avenant, le délai global d'exécution des travaux est porté de 18 à 24 mois.

La commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTc) a, dans sa séance du 8 décembre 2025, émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°1 au marché LAE 2023 01229 M d'un montant de 343 928,26 € HT.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° LAE 2023 01229 M à conclure avec le groupement EUROVIA MIDI-PYRENEES / ETF / GTM SO TP GC pour un montant de 343 928,26 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la signature dudit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES